



L'AGENCE ÎLE-DE-FRANCE EST  
EN ACTIONS

2019



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

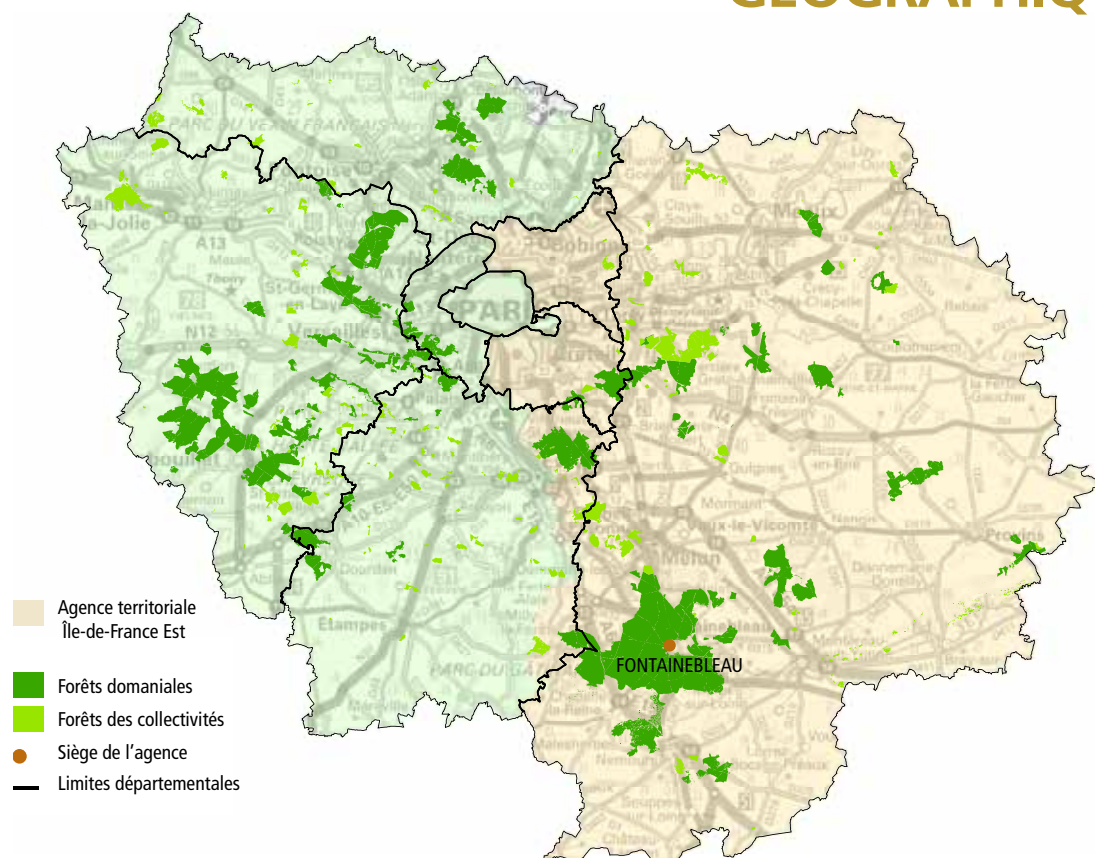


# L'AGENCE TERRITORIALE ÎLE-DE-FRANCE EST

## SON ORGANISATION

Pour mener à bien ses missions, l'ONF repose sur une organisation territoriale déconcentrée. Regroupées dans la direction territoriale Seine-Nord, deux agences se partagent la gestion de 91 000 hectares de forêts publiques, soit 8% de la surface régionale, en Île-de-France : Île-de-France Est et Île-de-France Ouest. L'ONF représente le premier gestionnaire d'espaces naturels de la région.

## SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE







## SON CONTEXTE PÉRIURBAIN

L'agence Île-de-France Est gère 42 000 ha de forêts domaniales et assure la mise en place du régime forestier pour 9 800 ha d'autres forêts publiques : communales, départementales et régionales. Elle s'étend sur quatre départements : Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, partie orientale de l'Essonne.

Aux portes de Paris, ses forêts constituent un véritable atout pour le territoire. Elles offrent des paysages variés, aux patrimoines naturels et historiques remarquables. Pour tous, c'est un accès privilégié à la nature, où plusieurs millions de Franciliens viennent s'y détendre, se balader ou pratiquer une activité : randonnée, cueillette, vélo, escalade, etc.

Espace vivant, la forêt constitue un réservoir de biodiversité dans lequel logent des espèces animales et végétales très variées. En Île-de-France, 68 % des réservoirs de biodiversité se trouvent en forêt. Depuis toujours, les forêts publiques font l'objet d'une sylviculture : coupes, travaux... À travers ces actions, les forestiers veillent à assurer leur renouvellement, dans un contexte incertain lié aux changements climatiques, tout en répondant à la demande sociétale en bois.



## AU PLUS PRÈS DU TERRAIN : LES UNITÉS TERRITORIALES

Sur le terrain, l'ONF s'appuie sur un maillage territorial constitué de « secteurs forestiers », regroupés en unités territoriales. Ces dernières constituent le premier niveau de relation entre l'ONF et les acteurs locaux : élus, associatifs, institutionnels. Elles prennent en compte les caractéristiques propres aux massifs forestiers tout en répondant aux attentes et développement des territoires. Les techniciens forestiers qui les composent assurent l'application et le suivi de la gestion forestière.







## CAP SUR LE NOUVEAU PLAN DE GESTION DE LA FORÊT DE LA COMMANDERIE

Les forêts publiques gérées par l'agence couvrent plus de 51 800 hectares. Encadrée, leur gestion s'appuie sur un plan de gestion, approuvé par le ministre chargé des forêts, appelé *aménagement forestier*. Achevé en 2019, celui de la forêt de la Commanderie court jusqu'en 2038.

Feuille de route pour les forêts publiques, l'aménagement forestier de la forêt de la Commanderie programme toutes les actions à mener dans la forêt pour la période 2019-2038 : récolte de bois, renouvellement forestier, accueil du public, protection de l'environnement et des paysages. Depuis 2004, la forêt de la Commanderie a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) qui a doublé sa surface en 15 ans, s'élevant aujourd'hui à 2500 ha. Une acquisition forestière par l'Etat à grande échelle, destinée à reconstituer une forêt domaniale reste exceptionnelle en France.

Gérer 1 000 ha de forêt supplémentaires ne s'improvise pas. Les équipes locales de l'ONF savaient que la tâche serait particulière car les parcelles acquises résultent d'un héritage méconnu. Certaines avaient été entretenues par leurs anciens propriétaires, alors que d'autres étaient totalement laissées à l'abandon. Raison pour laquelle aujourd'hui, beaucoup de choses sont à construire, tant au niveau de l'accueil touristique que de la sylviculture.

L'objectif des 20 prochaines années opte pour une sylviculture favorisant la production de chêne. À cela s'ajoutent

la prise en compte d'enjeux majeurs visant à concilier l'accueil du public, la cohabitation entre les différents usages et la conservation des milieux favorables à la biodiversité : landes, vieux bois...

Le nouvel aménagement (2019-2038) a été présenté aux élus locaux et aux associations en janvier 2019. Il passera ensuite un long processus de validation et de consultation avant son approbation ministérielle.



### LE PATRIMOINE FORESTIER DE L'ARC BOISE PASSÉ À LA LOUPE

La gestion forestière nécessite avant tout de bien connaître les forêts. Pour cela, différentes méthodes d'inventaire existent. L'une d'elles consiste à implanter un réseau statistique de placettes permanentes. L'ONF a installé, au printemps 2019, 255 placettes dans le massif de l'Arc Boisé. Sur celles-ci, tout a été analysé. Les forestiers y ont recensé les arbres, déterminé leurs mensurations (taille et diamètre), relevé leurs essences et la qualité de leur bois. Ces observations évaluent aussi le renouvellement

de la forêt (présence ou non d'arbres jeunes), ou encore ses composantes biologiques : qualité des sols, bois mort et habitats. Extrapolé à l'échelle du massif, l'inventaire donne une image assez fidèle du patrimoine forestier de l'Arc Boisé. En repassant tous les 10 ans sur ces placettes, les forestiers verront comment la forêt évolue et mesureront au fil du temps les effets de sa gestion. Avec le contexte climatique changeant, cela permettra d'estimer les risques sur la forêt.



## UN NOUVEAU CONTRAT DE PROJET FONTAINEBLEAU, FORÊT D'EXCEPTION®

Première forêt labellisée « Forêt d'exception » en juin 2013, le massif de Fontainebleau franchit une nouvelle étape, en obtenant une seconde fois cette distinction 5 ans plus tard. Son nouveau contrat de projet a été officiellement signé jeudi 29 août 2019 sur le site emblématique de Franchard.

Sous un soleil estival, de nombreux parlementaires, élus locaux et représentants associatifs avaient fait le déplacement pour l'occasion. La cérémonie s'est notamment déroulée en présence de François Bonnet, directeur général adjoint de l'ONF, Frédéric Valletoux, président du comité de pilotage Forêt d'Exception® et maire de Fontainebleau, Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne, Valérie Péresse, présidente de la Région Île-de-France et Béatrice Abovillier, Préfète de Seine-et-Marne.

La construction du contrat de projet 2018-2022 s'appuyait sur une démarche ouverte, basée sur l'écoute et le dialogue. Ont été associées toutes les parties prenantes : collectivités, services de l'État, associations d'usagers mais aussi le grand public. Au total, cinquante projets innovants ressortent de ce travail et seront

engagés jusqu'en 2022. Parmi eux, on note la mise en place d'un observatoire des paysages de la forêt, l'utilisation du drone (surveillance incendie), la poursuite des partenariats dans la lutte contre les déchets. Viennent ensuite la création d'une brigade de volontaires sensibilisant aux bonnes pratiques, la publication d'un outil web pour simplifier la gestion des manifestations sportives et culturelles organisées en forêt... ou encore le développement d'actions bénévoles, via les chantiers nature.

La force du label repose aujourd'hui sur l'engagement des partenaires de l'ONF. C'est un formidable laboratoire d'idées pour la gestion des forêts publiques, perpétuant la tradition d'innovation de la forêt de Fontainebleau.

### LES PARTENAIRES DE LA CHARTRE FORESTIÈRE DE L'ARC BOISÉ IMPLIQUÉS DANS LA GESTION FORESTIÈRE

Plus grand massif forestier de la petite couronne (2 580 ha), à cheval entre l'Essonne, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne, l'Arc boisé entame une période importante pour son avenir. Son plan de gestion s'achevant en 2020, l'ONF lance son renouvellement qui s'étalera jusqu'en 2035. Dès la phase préparatoire, l'ONF associe ses partenaires de la charte forestière. Les communes de situation, les départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, la région Île-de-France, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Est Avenir et les associations locales ont pris part à différents rendez-vous techniques sur la gestion forestière. C'est l'esprit dans lequel l'ONF engage la révision du nouvel aménagement du massif de l'Arc Boisé (2021-2035). La présentation publique des choix de gestion retenus pour les prochaines décennies interviendra au plus tôt fin 2020.



Ce nouveau contrat apporte des éléments importants pour la candidature du Domaine de Fontainebleau, formé du château, du parc et de la forêt, au label Patrimoine mondial de l'Humanité, un dossier porté conjointement par la Ville de Fontainebleau, l'Établissement public du Château de Fontainebleau et l'ONF.





# CONSERVER

## FORÊT DE SÉNART : L'ONF PROTÈGE LES MARES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Éléments remarquables des paysages forestiers, les mares forment un écosystème riche et jouent un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau. Mais sans entretien, envahies par la matière organique et la végétation, elles se comblent et régressent. L'ONF intervient en forêt de Sénart pour sauver les plus fragiles.

Soutenu par le Département de l'Essonne, l'ONF lance un programme de restauration des mares en forêt de Sénart. Recouvertes en permanence ou par intermittence d'une couche d'eau stagnante, les mares abritent une biodiversité singulière. Haltes migratoires pour les oiseaux, lieux de ponte pour les libellules et les amphibiens (tritons, salamandres, grenouilles) : elles jouent un rôle essentiel à la vie de nombreuses espèces. Sans oublier,

les mammifères (chauves-souris, sangliers) qui viennent s'alimenter, boire et se déparasiter, ou encore les plantes rares qui trouvent les conditions favorables à leur croissance.

Les mares se raréfient en Île-de-France expliquant en partie la disparition des libellules. L'ONF s'attache à conserver ces milieux écologiquement intéressants : comme en témoigne la restauration

des mares aux Deux Potamots et celles des Uzelles en forêt de Sénart. Lancés en septembre 2019, les travaux consistaient à retirer la végétation, couper les jeunes arbres (bouleaux et saules) afin que les écosystèmes retrouvent la lumière nécessaire à leur fonctionnement. À certains endroits, un curage était nécessaire car la vase en s'accumulant rebouchait totalement les plans d'eau.



Photo / Louis Albesa - LPO Île-de-France

### L'ALOUETTE LULU ET LA FAUVETTE PITCHOU FONT L'OBJET D'UN SUIVI PARTICULIER

Soutenu par un mécénat de la Société Générale, l'ONF associé à l'ANVL (association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau) conduit un programme visant à protéger deux oiseaux emblématiques dans le massif de Fontainebleau : l'alouette lulu et la fauvette pitchou. L'inventaire réalisé au printemps 2019 montre la présence de 23 couples de ces 2 espèces sur le massif. La diminution progressive des landes et pelouses sèches explique une baisse inquiétante de leur effectif, observée ces dernières années. Ce travail met en évidence les sites à enjeux écologiques majeurs au niveau régional, national et européen liés à la présence de milieux non boisés. Leur conservation devient nécessaire afin de maintenir ces oiseaux menacés en Île-de-France (protégés par la Directive Oiseaux de l'Union européenne). Pour l'ONF, cela implique un entretien régulier des milieux non boisés : coupes d'arbres, débroussaillage et recours à l'éco-pâturage.



## L'INFORMATION TOURISTIQUE FAIT PEAU NEUVE SUR LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

C'est l'aboutissement d'un projet colossal lancé en 2017 inauguré en juillet 2019. Le massif de Fontainebleau se dote d'une nouvelle signalétique touristique, totalement repensée, sur l'ensemble de ses sites recevant du public. Cartographie forestière, patrimoine naturel et historique, richesse culturelle... la forêt se raconte à travers elle.

Vingt ans qu'elle n'avait pas été changée ! La signalisation touristique du massif de Fontainebleau entre dans une nouvelle aire. Améliorer l'information disponible sur les panneaux d'information en forêt, l'adapter au lieu d'accueil tout en renouvelant la cartographie touristique, tels étaient les objectifs de sa rénovation.

Fini les panneaux vieillissants voire dégradés, place désormais à une information moderne, colorée et illustrée par la plume d'un dessinateur de BD, qui attire les regards.

Aux aspects esthétiques s'ajoute la refonte des contenus, traduits en anglais dans les zones les plus touristiques. L'ONF les a retravaillés complètement afin qu'ils répondent davantage aux attentes des usagers. Elaborés avec des naturalistes,

historiens, forestiers et acteurs du tourisme, ils font découvrir le patrimoine naturel (histoire, faune, flore, paysages et gestion) et les curiosités touristiques autour de la forêt. La nouvelle carte de la forêt oriente le public, tout en lui proposant les circuits de promenade à pied, à vélo, à cheval et les sites d'escalade à découvrir.

Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien actif de nos partenaires: l'Europe, l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France, le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Outre ce partenariat, la réalisation des contenus résulte d'un travail participatif et d'échange avec les partenaires associatifs locaux.

Au total, la nouvelle signalétique touristique équipe aujourd'hui 42 sites recevant du public.

### UN GRAND COUP DE JEUNE POUR LES AIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT

Soucieux de garantir un bon accueil en forêt, l'ONF intervient régulièrement sur les sites recevant du public, tout comme leurs dessertes routières. En 2019, les parkings de l'Isatis en forêt de Fontainebleau et celui du Pavillon des Friches en forêt de Notre-Dame ont fait l'objet d'une restauration complète. Durant certaines périodes de l'année, leur capacité d'accueil ne suffisait plus à supporter l'affluence. Le stationnement se reportait parfois sur les routes départementales avoisinantes, devenant dangereux tant pour le public que pour les automobilistes. Leur réfection devenait prioritaire. Des stationnements supplémentaires intégrés au paysage, aux chaussées rénovées en passant par une signalétique modernisée, le confort des usagers s'en trouve aujourd'hui amélioré. Nécessaire pour certains, attendues pour beaucoup, ces opérations ont bénéficié d'un financement du Département de Seine-et-Marne ainsi que de l'agence des espaces verts d'Ile-de-France et la région Île-de-France.





# PRODUIRE

## RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ EN BOIS

Depuis toujours, les forêts d'Île-de-France produisent du bois : elles alimentent une filière, pourvoyeuse d'emplois. Offrant à la société un matériau durable et une source d'énergie renouvelable, elles contribuent à la transition écologique sur nos territoires. Mais comment sont commercialisés les bois en Île-de-France ?

En 2019, l'agence territoriale Île-de-France Est a vendu 102 328 m<sup>3</sup> de bois (contre 119 000 m<sup>3</sup> en 2018) dont 95 311 m<sup>3</sup> en forêts domaniales et 7 017 m<sup>3</sup> en forêts des collectivités : régionales, départementales et communales. Valoriser cette ressource renouvelable figure parmi les missions importantes de l'ONF.

La baisse s'explique par l'annulation d'une vente en décembre mais également par une demande plus contrainte sur les feuillus de moyenne qualité (bois d'industrie). Le chêne de qualité confirme une attractivité soutenue vers la tonnelerie et le sciage français.

La commercialisation des bois s'effectue par ventes publiques ou par contrats d'approvisionnement. Ces derniers, conclus avec des transformateurs nationaux, sécurisent l'approvisionnement de la filière, permettant une valorisation nationale des bois. Négocié de gré à gré entre l'ONF et les entreprises ce mode de

vente s'avère être aujourd'hui en progression. A l'échelle de l'agence Île-de-France Est, les produits vendus en contrat fournissent les chauffagistes d'Île-de-France et alimentent les scieries des régions limitrophes : Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie...

L'ONF vend les bois en bloc et sur pied ou bien façonnés, c'est-à-dire coupés, triés par qualité et présentés aux acheteurs en bord de route

ou sur des places de stockage. Avec un développement assez net ces dernières années, le bois façonné représente 21 222 m<sup>3</sup>, soit 21,5%, du volume total de bois mobilisé sur l'agence en 2019 – dont 9 713 m<sup>3</sup> en contrats d'approvisionnement. L'ONF étend progressivement cette pratique dans les forêts domaniales d'Île-de-France, puis accompagne l'Agence des Espaces Verts dans une expérimentation en forêt régionale de Ferrières.

### LA RÉGION SE DOTE D'UN PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

Le nouveau Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), document stratégique, élaboré en collaboration avec le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la présidente du Conseil régional, a été approuvé par arrêté ministériel le 21 janvier 2020. Avec 25% de sa surface couverte de forêt, l'Île-de-France est une grande région forestière au potentiel sous-exploité. Les activités économiques de transformation sont quasiment absentes du territoire régional, alors que dans un contexte de transition écologique les besoins en bois (énergie, construction et rénovation urbaine) en Ile-de-France croissent. A une échéance de 10 ans, le PRFB vise à travers un plan d'action à : consolider la gestion durable des forêts, accompagner les acteurs de la filière forêt-bois régionale, renforcer l'emploi dans ce secteur, encourager l'innovation et la promotion de l'utilisation des bois transformés...





## LE DRONE À CAMÉRA THERMIQUE, NOUVEL ALLIÉ DE L'ONF FACE AUX FEUX DE FORÊT

Chaque année, le massif de Fontainebleau compte une trentaine de départs de feu. Une situation souvent due aux négligences de certains des 10 millions de visiteurs annuels. Les feux de bivouac, bien qu'interdits, sont très fréquents.

Pour aller plus vite dans la détection des feux de forêt, l'Office national des forêts et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne utilisent un nouvel allié : le drone. Il permet de couvrir de grandes zones en peu de temps, de repérer les points chauds anormaux, invisibles à l'œil nu, et d'indiquer aux pompiers où il faut intervenir au sol.

Durant les opérations de surveillance interservices (ONF, OFB, Police et Gendarmerie) organisées l'été sur le massif de Fontainebleau, le drone aide au repérage des feux de camps dans les terrains difficilement accessibles. Une technique qui allie rapidité et efficacité.

Dès le commencement de projet financé via un mécénat du Fonds de dotation du Crédit Agricole Brie-Picardie, six forestiers de l'ONF se

portaient volontaires, obtenant avec brio, en juin 2019, leur diplôme de télé-pilotage qui les autorise à utiliser cette technologie.

Aujourd'hui, cette innovation reste prometteuse pour l'ONF. Face au défi climatique qui s'annonce, elle s'imposera comme un outil utile à la gestion forestière, complémentaire aux missions quotidiennes des forestiers sur le terrain. Qu'il s'agisse d'observer les peuplements forestiers, de surveiller leur état sanitaire, de produire des données cartographiques sur les forêts ou encore de suivre l'évolution des milieux naturels (mares, landes, pelouses) avant d'entreprendre leur restauration. Le déploiement progressif en révélera les multiples potentiels.

Les premières utilisations affichent des résultats encourageants.



### ORGANISER UN ÉVÈNEMENT EN FORÊT : **DEMANDES DES AUTORISATIONS SIMPLIFIÉES VIA INTERNET**

Randonnées, vélo et VTT, équitation, courses d'orientation, escalade, les forêts domaniales restent un terrain idéal pour les sports de nature. Soucieux d'offrir un cadre adapté à ces pratiques, tout en encourageant les bons comportements respectueux de l'environnement, l'ONF noue un dialogue constant avec le monde sportif. Malgré cela, toutes manifestations (sportives, culturelles, tournages de films) doivent être formellement approuvées par l'ONF, représentant l'État propriétaire. Chaque année, l'agence Île-de-France Est autorise environ 700 évènements dans les forêts de son territoire, dont 400 sur le seul massif de Fontainebleau. Souhaitant simplifier les procédures administratives, un site internet dédié aux demandes d'autorisation a été développé. Dorénavant, les organisateurs d'évènements rempliront toutes les formalités réglementaires directement depuis ce dispositif.

> [www.gestiondesautorisationseforet.com](http://www.gestiondesautorisationseforet.com)





# PRÉVENIR

## LES FORÊTS VICTIMES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les sécheresses estivales cumulées et le manque d'eau mettent à rude épreuve les pins sylvestres. Des épines qui roussissent et finissent par tomber, ces signes inquiétants indiquent une mortalité précoce. Ce phénomène inhabituel a été observé pour la première fois dans la forêt de Fontainebleau.

Les effets du changement climatique apparaissent dans les forêts françaises. Celle de Fontainebleau n'échappe malheureusement pas à la règle. A l'été 2019, plusieurs de ses résineux perdaient leur couleur verdoyante et enregistraient une mortalité élevée. Pour faire face à cette situation anormale, encore fallait-il en connaître son ampleur.

Différents états des lieux ont été effectués par l'agence dès septembre 2019. L'un, effectué sur le terrain par les forestiers, l'autre dans les airs avec

un drone. Ce dernier permettait de repérer facilement les zones atteintes, tandis que l'observation au sol venait évaluer les surfaces touchées, puis les risques sanitaires et sécuritaires pour le public. Au total, 100 hectares de peuplements de pins ont été impactés.

Faire en sorte que les usagers puissent circuler en forêt sereinement s'avère être une priorité pour l'ONF. C'est pourquoi la première des urgences consiste à enlever les arbres dangereux dans les secteurs recevant du public : parkings et sentiers balisés.

Ces dérèglements climatiques appelleront ensuite les forestiers à innover, à diversifier les provenances ou les essences, à accompagner la nature pour avoir des massifs plus résilients. Même si beaucoup d'incertitudes persistent encore quant à la capacité qu'ont les arbres à s'adapter au changement climatique.

Forestiers et scientifiques travaillent ensemble à chercher des solutions contre ces phénomènes susceptibles de se répéter à l'avenir.



### LE FEU DE LA FORÊT DE SÉNART, UN AN APRÈS

Le 10 octobre 2018, 60 ha de végétation partaient en fumée dans la forêt de Sénart. Un an après, le Préfet de l'Essonne accompagné par des élus de Montgeron, les pompiers du SDIS de l'Essonne et les forestiers de l'ONF se retrouvaient sur la zone pour faire le point sur son avenir. Dans sa plus grande partie (environ 50 ha), constituée de végétation basse (jeunes bouleaux), les forestiers s'assureront que la forêt se régénère par elle-même. L'autre zone (10 ha), où les feuillus ont freiné la propagation du feu, et si en apparence, les chênes tiennent encore debout, leur avenir semble compromis. Leurs racines touchées par le feu n'assureront plus leur rôle vital. Ils devront être enlevés d'ici 3 à 4 ans. Des plantations seront à envisager. L'ONF travaillera à adapter des essences plus résistantes au changement climatique. La prévention des incendies à Sénart s'appuiera également sur un partenariat renforcé entre l'ONF et les SDIS de l'Essonne. De cet évènement qui a marqué la population, des leçons positives ont été tirées.





## L'ONF REVISITE LE PASSÉ D'UN ERMITAGE MÉDIÉVAL EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

**A**u premier regard, le lieu ne révèle pas ses secrets. Perchée à 119 mètres de hauteur, au cœur de la forêt de Fontainebleau, la butte Saint-Louis cache les ruines d'un ermitage médiéval. La légende dit que le roi Saint-Louis, à la suite d'une attaque de brigands, serait monté sur ce point culminant et a appelé les secours. Sauvé, il a construit cet édifice remerciant Dieu de son aide.

Huit siècles plus tard, la légende perdure. La butte a pris le nom de l'illustre roi de France mais le mystère reste entier. Pour tenter d'y voir plus clair, en juillet 2019, les archéologues de l'ONF et 2 médiévistes du Dépar-

tement de la Seine-et-Marne ont investigué les lieux soutenus par 15 étudiants en archéologie. L'objectif : approfondir les connaissances du site. Même si énormément d'écrits existent sur les ermitages, leurs vestiges restent trop peu étudiés en France. Raison pour laquelle, ce chantier s'inscrit dans un programme triennal.

Jusqu'en 2021, les coups de pelles, pioches et truelles rythmeront ce lieu en juillet. Chaque centimètre carré gratté amènera son lot de découvertes sur l'architecture du bâtiment, sa vie sociale comme sa datation. Trois états de la chapelle ont déjà été identifiés.

Les premiers résultats indiquent une occupation plus complexe : trois secteurs de cimetière ont été identifiés. Des datations au radiocarbone effectuées sur des charbons présents dans les murs révèlent qu'ils datent de la fin du IX<sup>e</sup>, voire début du XI<sup>e</sup> siècle. La fondation de cet édifice remonterait à l'an mil, soit bien avant Saint-Louis.

In fine, les résultats feront l'objet d'un rapport public. L'ONF adaptera les mesures protégeant ce patrimoine archéologique, tout en engageant une réflexion avec ses partenaires pour le valoriser.



### LES RÉSERVES BIOLOGIQUES INTÉGRALES : VÉRITABLE PARADIS POUR LES INSECTES

Dans ses missions, l'ONF étudie la biodiversité remarquable. En 2019, l'agence a lancé un inventaire complet sur les coléoptères dans le massif forestier de Fontainebleau. L'étude s'établit sur les zones propices à leur présence : îlots de vieillissement (espaces de petites tailles avec une gestion favorable au maintien de vieux bois) et réserves biologiques intégrales (espaces forestiers laissés en libre évolution). Discrets, certains insectes ne se laissent pas facilement observer, ce qui nécessite d'utiliser un dispositif de capture. Ce travail titanesque s'attache à comptabiliser le nombre d'insectes vivants dans les vieux arbres et bois morts. 700 espèces différentes de coléoptères ont été répertoriées, dont une grande partie « xylophages » – mangeurs de bois. Certaines d'entre elles, comme le Grand Capricorne, sont assez rares. Sa présence est un bon indicateur de la maturité de la forêt. Les premiers résultats confirment que Fontainebleau abrite une population riche d'insectes coléoptères. La grande quantité des arbres matures, sénescents et morts explique leur présence. La gestion forestière entend conserver ces habitats indispensables à la vie de ces espèces.





## CONTRE LES DÉCHÊTS : L'UNION FAIT LA FORCE

En forêt domaniale de Fontainebleau, la lutte contre les déchets est une action quotidienne sur le terrain. Grâce aux nouveaux partenariats entendant mutualiser les moyens techniques, logistiques et financiers, l'ONF n'est désormais plus seul contre ce fléau.

Face à la recrudescence des déchets en forêt de Fontainebleau, un groupe de travail réunit, depuis deux ans aux côtés de l'ONF, les principaux acteurs du territoire : Amis de la Forêt de Fontainebleau, SMICTOM de la région de Fontainebleau, SMITOM Lombric, réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et plusieurs associations d'usagers (ASABEPI, COSIROC, Sylvains Randonneurs...). Initiée par la communauté d'agglomérations du Pays de Fontainebleau (CAPF), l'initiative innovante a abouti à la signature d'une charte «Propreté forêt et lisière». En décembre 2019, le département de Seine-et-Marne l'a rejoint.

La charte repose sur cinq domaines d'action : surveillance, optimisation des collectes, communication, détection et répression. L'ONF bénéficie du soutien du SMICTOM de la région de Fontainebleau, qui maintenant ramasse certains dépôts sauvages en forêt. Cette avancée significative facilite leur prise en charge. En août 2019, 50 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères ont

pu être retirées en seulement 2 jours grâce à leurs équipes, évitant les éventuels risques sanitaires.

Parce qu'il est difficile de prendre les contrevenants sur le fait, et impossible de poster un forestier derrière chaque arbre, renforcer la répression fait également partie des priorités. Pour cela, l'ONF déploie des dispositifs photographiques. Lorsqu'un contrevenant est identifié, l'ONF, les procureurs, la DRIAAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) ainsi que les services de gendarmerie et de police convergent dans le même sens afin que les sanctions aboutissent.

Enfin, les chantiers de ramassage de déchets, organisés par le SMICTOM avec l'ONF et les nombreux partenaires associatifs, rassemblent chaque plusieurs milliers de volontaires.

Cette mobilisation collective porte ses fruits car le volume de déchets tend à baisser sur le massif de Fontainebleau.

### LE SMETOM GEEODE ET L'ONF ENSEMBLE CONTRE LES DÉCHÊTS DANS LES FORÊTS DE LA BRIE-NANGISSIENNE

Le SMETOM Geeode et l'agence Île-de-France Est ont signé en novembre 2019 un partenariat destiné à renforcer leur coopération contre les déchets dans les forêts de la Brie : Villefermoy, Jouy... Cet engagement bipartite vise à maintenir des forêts propres et accueillantes. Sur ce territoire, l'ONF assurera le ramassage des dépôts sauvages et le piquetage des détritiques le long des routes traversant les massifs. Pour sa part, le SMETOM Geode, prendra en charge ceux qui se recyclent dans leurs déchèteries, puis traitera les autres qui ne peuvent pas être valorisés. De plus, il apportera son expertise à l'ONF et ses conseils pour améliorer la gestion des autres déchets : gravats, pneus, produits dangereux... Véritable outil de partenariat, cette convention améliora la gestion des déchets dans les forêts de la Brie-Nangissienne.



## DES OUTILS POUR **SUIVRE L'ÉVOLUTION** DES GRANDS ANIMAUX EN FORÊT

L'ONF veille à l'équilibre faune-flore en organisant l'activité de chasse. Mais pour gérer les populations animales encore faut-il bien les connaître. Comment se porte la faune sauvage ? Combien d'animaux ? Quels impacts sur la flore ? Plusieurs outils tentent d'y répondre.

**P**résents en trop grand nombre, cerfs, chevreuils et sangliers compromettent la régénération forestière en consommant les jeunes arbres ou leurs fruits. Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisière, dégâts sur les parcelles agricoles. La chasse limite leur population afin que la forêt se renouvelle dans les meilleures conditions. Cette activité ne laisse place à aucune improvisation.

Chaque année, elle suit un plan de chasse validé par le préfet qui définit

le nombre de grands cervidés et de chevreuils à prélever. Pour l'établir, l'ONF se repose sur des indicateurs de changement écologique (ICE).

En été, les forestiers analysent les enclos témoins : petites zones de 40 m<sup>2</sup> protégées des animaux par un grillage. En comparant la végétation dans l'enclos avec celle à l'extérieur, les écarts de croissance traduisent un déséquilibre faune-flore. Durant la saison de chasse, les relevés biométriques réguliers sur les animaux mettent en évidence leur état sani-

taire. Des résultats négatifs signifient qu'il y a une concurrence alimentaire.

Vient ensuite, au printemps, le comptage nocturne des animaux, à l'exemple de ceux réalisés en forêt de Fontainebleau. Tous les ans, dix tronçons, de 20 à 40 kilomètres, sont parcourus 5 fois durant un mois. Munis de projecteurs, les forestiers les sillonnent en voiture en vue de recenser les cerfs, chevreuils, sangliers et biches facilement identifiables à la lumière. Les données ainsi recueillies donnent une tendance sur l'évolution des populations animales.



### LES BAUX DE CHASSE **RENÉGOCIÉS**

En 2015, les baux relatifs aux droits de chasse, accordés par l'ONF en forêt domaniale évoluaient. Désormais, l'ONF établit avec les locataires un contrat sylvo-cynégétique, au terme d'un engagement négocié de gré à gré. Ces baux, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016, portent sur une durée de 12 ans. Tous les 3 ans, le nouveau dispositif prévoit d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. 2019 a sonné l'heure d'une première évaluation. À cette occasion, le locataire pouvait résilier son bail le liant à l'ONF, tout comme voir son contrat évoluer. Si aucun accord n'est convenu, le lot rompu est remis en

adjudication. En 2019, sur les 55 lots de l'agence Île-de-France Est, 46 ont fait l'objet d'une continuité du bail. Sur les 9 restants, remis en adjudication publiques le 11 mars 2019, 3 lots ont trouvé preneur au cours de cette séance, 4 ont été renégociés de gré à gré par la suite et deux se sont vu loué sous la forme de licence annuelle. Véritable outil de partenariat, le contrat permet aux locataires de bénéficier d'un loyer réduit en cas d'atteinte des résultats d'équilibre sylvo-cynégétique attesté par les dispositifs de suivi pour les trois ans à venir.





## DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENGAGÉES AUX CÔTÉS DE L'AGENCE ÎLE-DE-FRANCE EST

Au cœur d'un territoire densément urbanisé, les forêts domaniales gérées par l'ONF couvrent 8% de la surface de la région Île-de-France. Ces poumons verts offrent des paysages variés, aux patrimoines naturels et historiques remarquables. Plusieurs millions de Franciliens s'y rendent chaque année.

En apportant de nombreux services à la population, les forêts domaniales participent à l'attractivité de l'Île-de-France. Leurs bénéfices sont multiples, à la fois écologiques (séquestration de carbone, réservoirs de biodiversité), récréatifs (loisirs, détente et bien-être), mais aussi économiques avec la production de bois. Dans ce contexte, l'enjeu est de taille pour l'ONF : accueillir le public en toute sécurité, les orienter, leur offrir des sentiers entretenus, s'assurer du respect entre les différents usages (promeneurs, cyclistes, cavaliers, grimpeurs, bucherons, chasseurs...), garantir le fonctionnement écologique et la diversité biologique des forêts

Attachés au cadre de vie de leurs habitants, le conseil régional d'Île-de-France, l'agence des espaces verts d'Île-de-France et les conseils départementaux de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne soutiennent financièrement l'agence Île-de-France Est. En 2019, ces collectivités ont reconduit leur partenariat avec elle, en contribuant aux

projets destinés à l'accueil du public, à l'éducation à l'environnement et à la protection de la biodiversité. Des coopérations essentielles puisque les espaces naturels constituent un atout capital dans ces territoires.

Le Département de Seine-et-Marne soutient l'investissement mais aussi le fonctionnement des forêts domaniales gérées par l'agence Île-de-France Est à hauteur de 492 000 €. Celui du Val-de-Marne lui alloue une aide de 142 000 €. À cela s'ajoute l'engagement de 77 300 € du Département de l'Essonne pour la forêt de Sénart, en fonctionnement et investissement. Soucieux que les écoles essonniennes puissent bénéficier gratuitement des animations nature proposées par le centre pédagogique de la Faisanderie de Sénart, il apporte en plus un soutien de 35 000 €. L'agence des Espaces Verts d'Île-de-France a aussi voté des investissements dans les forêts domaniales pour un montant de 122 625 € en 2019.

### LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, L'ONF ET L'ÉTAT S'UNISSENT POUR DES FORÊTS AU SERVICE DES HABITANTS

Mardi 29 octobre 2019, l'État, la Métropole du Grand Paris (MGP) et ONF, ont signé deux conventions de partenariat. La première touche les forêts du périmètre métropolitain et la deuxième concerne toutes les forêts d'Île-de-France. Soutenues par une subvention de la Métropole de 200 000 € par an jusqu'en 2021 et de l'État d'environ 170 000 €, les actions entreprises contribueront entre autres à la préservation, la propreté, l'accessibilité et la valorisation de ces forêts. Un comité partenarial se réunira chaque année en vue de suivre les réalisations. La MGP s'étend sur 81 400 hectares avec 6 300 h de forêt, dont 80% d'entre elles sont gérées par l'ONF. Soumis à une forte pression urbaine, ce patrimoine naturel reste fragile.



# RECONSTITUER

## 20 ANS APRÈS LA TEMPÊTE DE 1999 : LES FORÊTS PUBLIQUES SEINE-ET-MARNAISES SE RECONSTITUENT

Toujours dans les esprits, le 26 décembre 1999, la tempête Lothar s'abat sur l'Île-de-France. Les forêts publiques seine-et-marnaises figurent parmi les plus durement frappées, notamment celles du nord du département : Le Mans, Malvoisine, Crécy, Choqueuse (surface dévastée à 50%), Armainvilliers (10%) et Sénart (15%). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le vent atteignant 170 Km/h à certains endroits détruisait 1 500 hectares de forêts, anéantissait près de 2 millions d'arbres rien qu'en Seine-et-Marne. Au total, 800 000 m<sup>3</sup> de bois ont été mis à terre, broyés ou déracinés, soit 8 années de récolte, créant un vrai traumatisme chez les forestiers.

Les peuplements affectés portaient essentiellement sur des résineux, plus sensibles en raison de leur hauteur offrant une meilleure prise au vent, mais aussi localement des jeunes tilleuls, et des feuillus, généralement âgés et plus fragiles, dans une

moindre quantité. Après de longs mois à nettoyer difficilement les parcelles dans lesquelles les arbres s'enchevêtraient les uns sur les autres, il a fallu penser à l'avenir. La régénération naturelle a été mise à profit pour renouveler les peuplements forestiers dans les petites trouées, petites surface de quelques arbres touchés, et lorsque les conditions le permettaient. Toutefois, dans la majorité des cas, la reconstitution a pris la forme de plantations de chênes sessiles : 800 ha plantés en Seine-et-Marne. Cette crise appelait l'État et l'Union européenne à lancer des mesures d'urgence. Celles-ci

financiaient la reconstruction des forêts domaniales. Entre 2000 et 2006, 4,3 millions d'euros ont été investis pour reconstituer celles de Seine-et-Marne.

Vingt ans après, les traces demeurent toujours visibles. Grâce au travail des forestiers, les forêts se reconstituent, mais la tempête et ses conséquences mettront encore du temps à s'oublier. Une chose est sûre : plusieurs années s'écouleront encore avant que les paysages ne retrouvent leur visage d'avant.



### VOUS AVEZ DIT SYLVICULTURE ?

Les forêts domaniales ne sont pas des espaces immuables. Leur gestion s'inscrit dans la durée, le temps qu'un arbre devienne adulte ! Fruit de l'histoire, elles résultent du travail de plusieurs générations de forestiers. Ceux d'aujourd'hui préparent les forêts futures. Ils n'agissent pas au hasard mais à des moments clés de la vie de la forêt. Les interventions (coupes et travaux), qui se succèdent au fil du temps, visent à apporter la lumière et l'espace nécessaires aux jeunes arbres pour qu'ils grandissent naturellement. En Île-de-France, l'ONF applique une sylviculture irrégulière. Dans cette dernière cohabitent les arbres d'âges, d'essences et de tailles variés. La forêt se renouvelle ainsi en gardant en permanence son boisement, évitant les changements paysagers trop brutaux, liés aux coupes « rases ». Certaines situations nécessitent parfois le recours à ces dernières : restauration de landes, crises sanitaires et maladies, sécurisation des chemins.





# INFORMER

## LA FORÊT EXPLIQUÉE AU PLUS GRAND NOMBRE

Fête de la Nature, Naturiales, Nuit internationale de la chauve-souris, Nature et Vènerie en fête, Branche&Ciné, Fête de l'Arc Boisé... autant d'évènements durant lesquels l'ONF occupe une place de premier rang.

En Île-de-France, la gestion des forêts soulève parfois interrogations, à l'exemple des coupes d'arbres et des travaux sylvicoles. Sensibiliser le plus grand nombre en expliquant les principes de la gestion durable des forêts constitue un enjeu fort pour l'ONF.

Chaque année, l'agence Île-de-France Est participe à des évènements organisés soit par ses partenaires ou directement par l'ONF. C'est le cas du festival de cinéma en forêt Branche & Ciné. À l'été 2019, plus de 650 visiteurs se sont réunis en plein-air, au crépuscule, dans les forêts de Fontainebleau, de Sénart et de la Commanderie

pour assister à 4 projections. Sous le parrainage de Juliette Binoche, cette expérience unique a fait la part belle à des films dédiés aux forêts du monde. À cette occasion, plusieurs cinémas indépendants sur les territoires concernés par le festival programmaient aussi des œuvres sur ce thème. Audacieux, ce projet n'aurait pu se faire sans le soutien de la ville de Fontainebleau, de l'agglomération de Grand Paris Sud et du Département de Seine-et-Marne. Leur adhésion a largement contribué à sa réussite. Le festival Branche & Ciné ouvre les forêts à des publics qui ne s'y rendent pas habituellement.



### 11 000 ENFANTS SENSIBILISÉS À LA FORÊT

Investie dans l'éducation à l'environnement, l'agence Île-de-France Est, avec ses deux centres d'initiation à la forêt, situés dans les forêts de Fontainebleau et de Sénart, mène toute l'année des activités d'éducation à l'environnement destinées aux scolaires, aux centres de loisirs mais aussi au grand public. Les animations, circuits et ateliers participatifs proposés les aident à découvrir la forêt et son environnement. En 2019, ce sont 11 000 enfants seine-et-marnais, essonnien et val-de-marnais qui ont bénéficié de ces animations.

### LE GROUPE FACEBOOK « FORÊT DE FONTAINEBLEAU » EN PLEIN ESSOR

Découvrir les multiples facettes de la forêt de Fontainebleau et enrichir l'accès à l'actualité forestière, c'est le pari du groupe Facebook « Forêt de Fontainebleau » créé par l'ONF en septembre 2019. Ce canal ouvert à tous laisse la part belle à l'échange autour de la forêt de Fontainebleau. Chaque membre s'informe, réagit, partage une actualité s'il le souhaite, ou pose simplement des questions liées aux actions de l'ONF. Les contenus éditoriaux mis en avant sensibilisent le public et lui révèlent quelques anecdotes méconnus sur la forêt : histoire, archéologie, environnement, biodiversité... Quelques mois après son ouverture, le groupe comptait déjà 3 200 membres. En 2020, l'agence Île-de-France Est prévoit d'élargir l'offre en ouvrant un groupe dédié à la forêt de Sénart.



# SÉCURISER

## ARBRE CONSEIL® : DU DIAGNOSTIC À L'INTERVENTION SUR L'ARBRE

Une entreprise, une collectivité ou un particulier... Connaître la bonne santé de son patrimoine arboré aide à prendre les bonnes décisions de gestion. Les équipes Arbre Conseil® de l'ONF établissent des inventaires complets : recensement et caractérisation des arbres, leur implantation, leur situation et état sanitaire.

La direction territoriale Seine-Nord de l'ONF compte une agence études, spécialisée dans plusieurs domaines de compétences dont une spécifiquement dédiée à l'Arbre Conseil®. Prévenir les accidents liés à la chute d'arbres ou de branches, gérer ses espaces verts, implanter de façon sûre des installations de loisirs... demandent de bien connaître son patrimoine arboré. Pour cela, grâce à son réseau d'experts, l'ONF accompagne les élus, les gestionnaires d'espaces publics mais encore les propriétaires privés. Quelques que soient les sites : parcs, bords de routes ou voies ferrées, bâtiments publics, propriétés privés et résidence...

L'ONF propose à travers son agence travaux et son agence études un service complet : du diagnostic sanitaire des arbres, jusqu'aux travaux sur les arbres en passant par l'élaboration des guides de gestion. Cela fait appel à un savoir-faire spécifique utilisant des procédés souvent très innovants.

En phase diagnostic, ses experts qualifiés s'appuient sur des outils de haute technologie : Resistograph® de dernière génération, tomographe à ondes sonores (photo) et électriques, capteurs de mouvements, tests de traction... Celui-ci par exemple consiste à soumettre l'arbre à une charge (similaire à des conditions de vent violent), et d'enregistrer en temps réel sa réaction (déformation des fibres du bois et soulèvement du plateau racinaire) grâce à des appareils de mesure.

Dans la continuité de ce travail d'expertise, des équipes de grimpeurs-élagueurs, peuvent réaliser les entretiens préconisés et la mise en sécurité.

Soucieux de connaître précisément l'état sanitaire des arbres du jardin du Luxembourg à Paris, le Sénat a fait appel au service Arbre Conseil® en 2019, tout comme la ville de Paris pour ses jardins publics. S'inquiétant du danger potentiel de

plusieurs arbres, et voulant garantir la sécurité des biens et personnes, les communes de Draveil et de Champigny-sur-Marne, Disneyland Paris ou encore l'INSEAD à Fontainebleau se sont appuyés sur les experts de l'ONF.





# L'AGENCE EN CHIFFRES

**51 800 hectares**  
de forêts publiques

Départements : Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, partie orientale de l'Essonne.

**42 000 ha**

> Forêts domaniales

**9 800 ha**

> Forêts des collectivités : communales, départementales et régionales  
agence de l'eau Seine-Normandie

**118 agents**

> 61 à l'agence territoriale

> 57 à l'unité de production de Fontainebleau

## ACCUEIL DU PUBLIC



**25 millions**  
de visites par an



**800 km**  
de sentiers balisés



**4 instances**  
de concertation



**380 000**

euros investis pour  
l'accueil du public  
par an dans les forêts



**Balade  
Branchée**

l'application mobile  
pour découvrir les  
forêts autrement



**2 centres**  
d'initiation à la forêt

Sénart et Fontainebleau



**11 000 scolaires**

sensibilisés à la  
préservation  
de l'environnement

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



**56 %**

des forêts publiques incluses dans le réseau  
européen Natura 2000



**25 200 ha**

de forêts ont le statut de forêt  
de protection



**2 550 ha**

classés réserves biologiques

> intégrales : 1 080 ha

> dirigées : 1 4070 ha



**577 ha**

d'îlots de vieillissement



**+ 12 %**

\*d'oiseaux communs dans les forêts  
d'Île-de-France au cours des 10 dernières  
années



**68 %**

\* des réservoirs de biodiversité  
sont situés dans les forêts en Île-de-France

\*Source Agence régionale de la biodiversité Ile-de-France

## PRODUCTION DE BOIS



**102 328 m<sup>3</sup>**

de bois vendus en 2019

> **120 400 m<sup>3</sup>** en 2018

DONT



**80 %**  
de feuillus

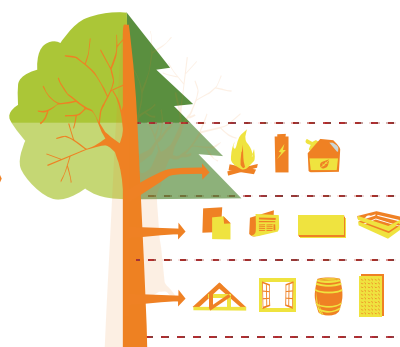


**20 %**  
de résineux

MODES DE VENTE\*

> Bois façonnés : **22 220 m<sup>3</sup>** dont **9 713 m<sup>3</sup>** en  
contrats d'approvisionnement

> Bois sur pied : **80 108 m<sup>3</sup>**



**50 %**  
BOIS ENERGIE ET  
DE CHAUFFAGE

**20 %**  
BOIS D'INDUSTRIE

**30 %**  
BOIS D'ŒUVRE

\*Modes de ventes : l'ONF commercialise les bois issus des opérations sylvicoles au travers de ventes publiques ou de contrats d'approvisionnement destinés aux transformateurs nationaux. Les bois sont vendus en bloc et sur pied, ou bien façonnés, c'est-à-dire préparés et présentés aux acheteurs en bord de route ou sur des places de stockage.

# L'ONF SUR LE TERRITOIRE NATIONAL





**Agence territoriale Île-de-France Est**

217, bis rue Grande  
77 300 Fontainebleau

Avril 2020

Rédaction et mise en page : communication agence Île-de-France Est

Crédits photos : ONF



DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —